Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-D2026_32_AR-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (10): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (1): Sandrine CANAUD.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-32. Reprise de l'activité du commerce communal.

M. DESCAMPS Bernard, ancien exploitant, a mis fin à son activité le 30/09/2025. A la suite de la fermeture du commerce, deux Mérillaciens ont déposé en Mairie une candidature spontanée à la reprise. Un entretien a été proposé aux deux candidats : le premier candidat s'est finalement désisté et le second candidat, M. CANAUD Christophe, a été reçu en Mairie le 05/05/2026. En raison du profil et de l'expérience de M. CANAUD Christophe, il est proposé de lui confier la reprise du « Mérillac Bar ».

Une proposition de bail de courte durée et une proposition de contrat de location-gérance du fonds de commerce entre la commune et le candidat sont ensuite présentées à l'assemblée. Leurs dispositions doivent favoriser, avec réalisme et prudence, la reprise de l'activité commerciale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la candidature de M. CANAUD Christophe et valide les propositions de contrats présentées. L'organe délibérant donne au Maire tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette décision.
Mme CANAUD Sandrine s'est retirée lors de l'examen de ce point et n'a participé ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.